

---

## Annexe III

### Vote par correspondance sur le report de la 109<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail

#### *Lettre du 30 mars 2020*

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

L'impact fulgurant de la pandémie de COVID-19 se fait de plus en plus sentir partout dans le monde. Des restrictions sévères sont imposées aux voyages et aux interactions personnelles et, vu la nécessité de protéger la santé et le bien-être des personnes, je vous écris, avec l'approbation du bureau du Conseil d'administration et du Groupe de sélection tripartite, pour vous recommander de reporter à juin 2021 la 109<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (25 mai-5 juin 2020) à juin 2021, et d'annuler, en conséquence, les 338<sup>e</sup>*bis* et 339<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration, qui devaient se tenir respectivement les 25 mai et 6 juin 2020.

Lorsqu'ils ont examiné cette proposition, le bureau et les membres du Groupe de sélection ont considéré que seul le Conseil d'administration était habilité à prendre la décision de reporter une session de la Conférence et que, étant donné la situation mondiale, il convenait de lui demander de le faire. Le document en annexe contient l'analyse sous-jacente des questions juridiques et d'autre nature que le bureau et les membres du Groupe de sélection ont prises en compte pour approuver ma recommandation.

Vous pouvez communiquer votre réponse à ma recommandation par retour de courriel soit dans un message, soit en cochant «Oui», «Non» ou «Abstention» dans l'encadré ci-dessous. L'absence de réponse sera considérée comme une réponse en faveur de la recommandation. Pour être prises en considération, les réponses devront parvenir au Bureau au plus tard à 18 heures (heure de Genève), le vendredi 3 avril 2020.

**Êtes-vous pour la proposition de reporter à juin 2021 la 109<sup>e</sup> session de la Conférence (25 mai-5 juin 2020) et d'annuler en conséquence les 338<sup>e</sup>*bis* et 339<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration associées à la Conférence, qui devaient se tenir respectivement les 25 mai et 6 juin 2020?**

Oui

Non

Abstention

Conformément à la pratique habituelle, le Président du Conseil d'administration examinera les réponses reçues afin de déterminer si un consensus existe. S'il conclut à l'absence de consensus, il fera procéder à un décompte des réponses afin de déterminer s'il se dégage au sein des membres titulaires du Conseil d'administration une majorité simple en faveur de la proposition.

Sous réserve des résultats du vote, le bureau du Conseil d'administration et les membres du Groupe de sélection ont convenu de se réunir à nouveau afin d'examiner toutes les questions qui se posent concernant l'ordre du jour de la Conférence et celui des 338<sup>e</sup>, 339<sup>e</sup> et

---

340<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration. À la suite de cette réunion, nous soumettrons aux membres du Conseil d'administration de nouvelles propositions sur les options envisageables pour régler ces questions.

Le Bureau rendra compte de façon détaillée de ces différentes étapes, et informera les membres du Conseil d'administration et les États Membres des résultats en temps voulu.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer que le Bureau reste à pied d'œuvre en ces temps difficiles et que nous déployons tous les efforts possibles pour apporter des réponses politiques et techniques à la pandémie, dans l'immédiat et à long terme. Nous communiquerons avec vous dans les prochaines semaines sur ce sujet ainsi que sur des propositions pour agir avec vous sur ces questions critiques dans les mois à venir.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, l'assurance de ma haute considération,

Guy Ryder  
Directeur général

## Résultats du vote

REGULAR MEMBERS/MEMBRES TITULAIRES/MIEMBROS TITULARES					DEPUTY MEMBERS/MEMBRES ADJOINTS/MIEMBROS ADJUNTOS				
GOVERNMENTS GOUVERNEMENTS GOBIERNOS	YES OUI SÍ	NO NON NO	ABS.	NO RESPONSE PAS DE REPONSE SIN RESPUESTA	GOVERNMENTS GOUVERNEMENTS GOBIERNOS	YES OUI SÍ	NO NON NO	ABS.	NO RESPONSE PAS DE REPONSE SIN RESPUESTA
Azerbaijan	X				Australia	X			
Bahrain	X				Bangladesh	X			
Barbados	X				Brunei Darussalam				X
Brasil	X				Bulgaria	X			
Canada	X				Cameroun	X			
Chile	X				Cuba	X			
China	X				Czechia	X			
Côte d'Ivoire	X				Ecuador	X			
Ethiopia	X				Eswatini				X
France			X		Finland	X			
Germany	X				Greece	X			
India				X	Guatemala	X			
Iran (Islamic Republic of)	X				Indonesia	X			
Ireland	X				Iraq				X
Italy	X				Maroc	X			
Japan	X				México				X
Korea (Republic of)	X				Myanmar	X			
Lesotho	X				Namibia	X			
Mauritanie	X				Nepal				X
Panamá	X				Nigeria				X
Perú	X				Paraguay	X			
Poland	X				Romania	X			
Russian Federation				X	Rwanda				X
Sénégal				X	Saudi Arabia	X			
Tchad				X	Suisse	X			
Thailand	X				Turkey	X			
United Kingdom				X	Uganda				X
United States	X				Uruguay	X			
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>

REGULAR MEMBERS/MEMBRES TITULAIRES/MIEMBROS TITULARES					DEPUTY MEMBERS/MEMBRES ADJOINTS/MIEMBROS ADJUNTOS				
EMPLOYERS EMPLOYEURS EMPLEADORES	YES OUI SÍ	NO NON NO	ABS.	NO RESPONSE PAS DE REPONSE SIN RESPUESTA	EMPLOYERS EMPLOYEURS EMPLEADORES	YES OUI SÍ	NO NON NO	ABS.	NO RESPONSE PAS DE REPONSE SIN RESPUESTA
Mr Scott BARKLAMB	X				Mr Adnan ABU EL RAGHEB				X
M. Hamidou DIOP	X				Mr Ferooq AHMED	X			
Mr Rajeev DUBEY	X				Mme Joséphine ANDRIAMAMONJIARISON	X			
Sr. Alberto ECHAVARRÍA	X				Mr John BECKETT	X			
Ms Renate HORNUNG-DRAUS				X	Sr. Pablo DRAGÚN	X			
Sr. José María LACASA ASO				X	M. Khelil GHARIANI	X			
Mr Thomas MACKALL	X				Mr Vern GILL				X
Mr Hiroyuki MATSUI	X				Mr Chariton KYRIAZIS				X
Mr Khalifa MATTAR	X				Ms Hansong LIU	X			
Mr Mthunzi MDWABA				X	Sr. Juan MAILHOS				X
M. El Mahfoudh MEGATELI	X				M. Blaise MATTHEY	X			
Mr Henrik MUNTHE	X				Ms Marina MOSKVINA	X			
Mme Anne VAUCHEZ	X				Ms Jacqueline MUGO				X
Sr. Fernando YLLANES				X	M. Koffi N'DRI	X			
					Mr Olusegun OSHINOWO	X			
					Sr. Guido RICCI	X			
					Mr Ton SCHOENMAECKERS	X			
					Mr Joze SMOLE				X
					Mr Ancheta TAN				X
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
REGULAR MEMBERS/MEMBRES TITULAIRES/MIEMBROS TITULARES					DEPUTY MEMBERS/MEMBRES ADJOINTS/MIEMBROS ADJUNTOS				
WORKERS TRAVAILLEURS TRABAJADORES	YES OUI SÍ	NO NON NO	ABS.	NO RESPONSE PAS DE REPONSE SIN RESPUESTA	WORKERS TRAVAILLEURS TRABAJADORES	YES OUI SÍ	NO NON NO	ABS.	NO RESPONSE PAS DE REPONSE SIN RESPUESTA
Mr Francis ATWOLI	X				Sr. Antonio AMANCIO VALE	X			
Ms Silvana CAPPUCCIO	X				Mr Zahoor AWAN	X			
Mr R. Pillai CHANDRASEKHARAN				X	Ms Amanda BROWN	X			
Ms Marie CLARKE WALKER	X				Ms Annette CHIPELEME	X			
M. Luc CORTEBEECK	X				Mr Plamen DIMITROV	X			
Sra. Maria Fernanda FRANCISCO	X				Mme Amal ELAMRI				X
Ms Akiko GONO	X				Sra. Eulogia FAMILIA				X
Mr Guangping JIANG	X				Sra. Rosa Elena FLERAZ GONZÁLEZ	X			
Sr. Gerardo MARTINEZ	X				M. Mody GUIRO	X			
Ms Cateleine PASSCHIER	X				Mr Said IQBAL	X			
Mr Kelly ROSS				X	Ms Mary LIEW KIAH ENG	X			
M. Bernard THIBAUT	X				Ms Claudia MENNE	X			
Mr Ayuba WABBA				X	Ms Toni MOORE				X
Mr Richard WAGSTAFF				X	M. Modeste NDONGALA	X			
					Mr Magnus NORDDAHL	X			
					Mr Bheki NTSHALINTSHALI				X
					Ms Binda PANDEY				X
					Mr Mohammed Shafer SAED				X
					Mr Alexey ZHARKOV	X			
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

TOTAL	YES OUI SÍ	NO NON NO	ABSTENTION ABSTENCIÓN	NO RESPONSE PAS DE REPONSE SIN RESPUESTA
Regular members /membres titulaires / miembros titulares	42	0	1	13
Deputy members /membres adjoints / miembros adjuntos	45	0	0	21
All members / tous les membres / todos los miembros	87	0	1	34

## Commentaires des membres du Conseil d'administration

- Australie** Compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, l'Australie approuve la recommandation de reporter la session de 2020 de la Conférence internationale du Travail (CIT) et d'annuler les 338<sup>e</sup>*bis* et 339<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration.
- L'Australie souhaiterait qu'à la session de 2021 de la Conférence se tienne une discussion sur les réponses à la pandémie et la sortie de crise, étant donné son impact sans précédent sur le travail et l'économie partout dans le monde. Il semble que lors de la réunion du Groupe de sélection, la semaine dernière, beaucoup d'autres gouvernements et partenaires sociaux partageaient ce souhait.
- Brésil** En réponse à votre communication électronique du 30 mars 2020, j'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement du Brésil approuve la recommandation de reporter à juin 2021 la 109<sup>e</sup> session de la Conférence, dans son intégralité, ainsi que d'annuler les 338<sup>e</sup>*bis* et 339<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration (prévues respectivement les 25 mai et 6 juin 2020).
- Le Brésil estime qu'il s'agit là de la seule option viable, légitime et responsable que les mandats de l'OIT peuvent adopter, s'agissant d'une réunion de l'ampleur de la Conférence internationale du Travail, eu égard à la pandémie de COVID-19. Comme souligné à juste titre par le Bureau dans le document qu'il a préparé pour les membres du Conseil d'administration, toute autre option soulève des problèmes insurmontables sur le fond et en matière de logistique, ce qui nous éloignerait d'une solution fondée sur le consensus.
- Je saisis l'occasion pour faire savoir que le gouvernement du Brésil est favorable à ce que l'ordre du jour qui avait été établi pour la session de 2020 soit reporté à la session de 2021. Toutefois, nous comprenons la nécessité d'inscrire une question concernant le programme et budget pour l'exercice biennal 2022-23. Nous sommes tout à fait disposés également à examiner, au moment qui conviendra le mieux, la façon la plus appropriée d'aborder, en 2021, la question de l'impact et des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le monde du travail.
- Bulgarie** Compte tenu de la situation extraordinaire causée par la pandémie de COVID-19, la Bulgarie soutient la proposition du Directeur général de recommander au Conseil d'administration de reporter à juin 2021 la 109<sup>e</sup> session de la Conférence (25 mai-5 juin 2020) et d'annuler ses 338<sup>e</sup>*bis* et 339<sup>e</sup> sessions, qui devaient se tenir respectivement les 25 mai et 6 juin 2020. Notre position s'appuie sur les arguments suivants:
- 1) l'incertitude actuelle quant à la durée de la propagation du virus et l'absence de prévisions fondées indiquant que son rythme va bientôt ralentir font qu'il est impossible de tenir une conférence d'une telle ampleur sans craindre d'exposer à de graves risques sanitaires tant le pays hôte que les pays invités;
  - 2) nous avons pris note des restrictions appliquées en Suisse pour faire face à la pandémie de COVID-19;
  - 3) constituer une délégation nationale tripartite chargée de participer à la Conférence internationale du Travail est, en Bulgarie, un long processus qui requiert l'approbation du Conseil des ministres ainsi que le consentement de tous les ministères. Vu la longueur de la procédure administrative et les questions logistiques à régler longtemps à l'avance (réservations d'hôtel, billets d'avion, etc.), nous estimons qu'il est raisonnable de reporter la 109<sup>e</sup> session de la Conférence à l'année prochaine;
  - 4) nous sommes tout à fait conscients des difficultés que soulèvent les options autres que le report au mois de juin de l'année prochaine de la 109<sup>e</sup> session, notamment l'option consistant à organiser plus tard en 2020 ou au début de 2021 une session de durée réduite. Vu l'énormité du travail à abattre pendant la conférence annuelle, nécessitant souvent la tenue de longues séances de nuit, nous ne pensons pas qu'il soit possible d'écourter encore sa durée, déjà réduite à deux semaines. L'efficacité d'une telle session serait par ailleurs discutable. De plus, son importance pourrait être amoindrie, la présence de chefs d'État, de ministres et de hauts représentants des partenaires sociaux étant peu probable.
  - 5) nous partageons également les préoccupations exprimées dans le document «Examen de la question du report de la 109<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail» quant à la possibilité de trouver des créneaux et des espaces disponibles à Genève pour tenir une session de la Conférence à la fin de 2020 ou au début de 2021, car il est à prévoir que beaucoup d'organisations internationales ayant leur siège à Genève chercheront aussi à reprogrammer leurs réunions à l'issue de la crise du COVID-19.

---

**Finlande**

D'une manière générale, la Finlande approuve le report de la 109<sup>e</sup> session de la CIT et l'annulation des 338<sup>e</sup>*bis* et 339<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration qui y sont associées.

Toutefois, nous souhaitons réitérer notre point de vue concernant les changements proposés.

Nous aurions apprécié que soit organisée une réunion virtuelle, au moins pour les élections au Conseil d'administration. Il existe des solutions numériques viables et, à notre avis, il conviendrait de réviser les règles et procédures pertinentes de l'OIT pour lui permettre d'assurer sa fonction de gouvernance, même dans des circonstances exceptionnelles.

La proposition de reporter la Conférence et, par conséquent, l'élection des membres du Conseil d'administration cause beaucoup de tort et de difficultés aux petits États Membres appliquant un système de rotation comme la Finlande et d'autres pays nordiques. L'été se rapproche déjà, et beaucoup de pays membres du Conseil d'administration assurant une rotation ont planifié leurs effectifs, entre ceux affectés dans les missions à Genève (et ceux retournant dans les capitales).

Nous considérons donc que le BIT devrait profiter de ce malheureux événement pour actualiser ses règles et ses méthodes de travail et se préparer à l'éventualité que de telles situations se reproduisent à l'avenir en renforçant sa capacité à gérer les crises.

Ceci dit, nous espérons de tout cœur que, pendant cette crise et à sa suite, le BIT saura préserver l'élan de la Conférence du centenaire et poursuivre ses activités dans la plus grande mesure possible.

**France**

Par son vote d'abstention d'aujourd'hui, en tant que membre du Conseil d'administration, la France exprime son plus vif regret que toutes les propositions pour un maintien de la Conférence internationale du Travail, dans un format réduit et par des modalités appropriées garantissant la sécurité sanitaire, aient été écartées.

La France est attachée à la continuité des missions du service public international, et le maintien des réunions statutaires en est le garant. D'autres organisations internationales ont fait ce choix, que la France a soutenu.

Nous comprenons que la situation imprévisible prévalant dans le monde en raison de la pandémie de COVID-19 rend matériellement impossible la tenue de la Conférence cette année dans son format habituel, mais nous croyons qu'à tout le moins l'élection des membres du Conseil d'administration ou la tenue de la Commission de l'application des normes auraient pu être organisées par des voies et moyens appropriés.

En tout état de cause et nonobstant la situation exceptionnelle, nous exprimons notre réserve avec l'idée que le Conseil d'administration posséderait un pouvoir implicite de dispenser l'OIT des sessions annuelles de la Conférence.

La France est historiquement attachée au rôle irremplaçable de l'OIT pour traiter les nombreuses questions importantes dans le monde du travail. Dans l'action qu'elle conduit aujourd'hui pour répondre aux fortes conséquences sociales et économiques dues à la pandémie de COVID-19, l'OIT peut compter sur le soutien de la France.

**Allemagne**

Le gouvernement de l'Allemagne remercie le Bureau pour les informations détaillées figurant dans les recommandations envoyées. Nous pouvons appuyer le raisonnement du Bureau justifiant que, dans les circonstances actuelles, la 109<sup>e</sup> session de la Conférence doit être reportée à 2021. L'Allemagne vote donc pour le report. Nous sommes ouverts à l'idée d'inscrire à l'ordre du jour de la session de 2021 une question sur l'impact de la pandémie sur le monde du travail.

Cependant, nous estimons qu'une coordination multilatérale forte par le biais d'institutions multilatérales fortes est un moyen essentiel de lutter contre la pandémie de COVID-19 et d'atténuer ses effets sur la santé et le bien-être économique et social de tous. C'est pourquoi nous incitons le Bureau à chercher de nouvelles modalités de communication qui lui permettent, ainsi qu'aux mandants, d'échanger des informations, de discuter et de se coordonner dans ce contexte évolutif. En tant que gouvernements, nous adaptons nos façons de communiquer et de prendre des décisions, et nous devons faire de même au sein des institutions dont nous sommes membres. Nous encourageons le Bureau à consulter activement les autres organisations (basées à Genève) du système des Nations Unies concernant l'utilisation innovante de la technologie, etc. Il faut faire preuve de créativité et multiplier les échanges de vues, et nous ferons tout pour aider le BIT à assurer une gestion tripartite efficace de la crise.

Nous sommes convaincus qu'il est crucial, dans cette épreuve, de renforcer la visibilité de l'OIT au sein du système multilatéral et de développer ce système sur la base des principes qui sont les siens.

---

**États-Unis  
d'Amérique**

Le gouvernement des États-Unis vote POUR la proposition et explique ci-après son vote. Nous demandons que le texte intégral de cette explication soit consigné au procès-verbal.

Par leur vote ce jour, en tant que membre du Conseil d'administration, les États-Unis soutiennent la recommandation visant à reporter à juin 2021 la 109<sup>e</sup> session de la CIT. Nous partageons l'avis que la situation imprévisible qui prévaut dans le monde en raison de la pandémie de COVID-19 rend matériellement impossible la tenue de la Conférence cette année, du fait en particulier qu'il est concrètement inenvisageable d'organiser sous une forme virtuelle une conférence rassemblant des milliers de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de la quasi-totalité des 187 États Membres. C'est dans ce contexte unique qu'il faut comprendre notre vote en faveur du report, vote qui ne saurait être interprété comme reconnaissant au Conseil d'administration le pouvoir implicite général de renoncer à la tenue d'une session annuelle de la Conférence, nonobstant l'article 3 de la Constitution de l'OIT. Nous attendons avec impatience le jour où nous pourrons à nouveau nous réunir en tant qu'Organisation afin de traiter les multiples questions d'importance pour le monde du travail.

**Réponses tardives**

**Royaume-Uni de  
Grande-Bretagne  
et d'Irlande  
du Nord**

Dans une communication datée du 6 avril 2020, le gouvernement du Royaume-Uni a signalé une erreur informatique et demandé que son intention de voter pour le report ainsi que les commentaires ci-dessous soient consignés au procès-verbal.

- i) Les circonstances dans lesquelles cette décision est prise – la pandémie de COVID-19 – sont absolument exceptionnelles et, à l'avenir, rien qui ne soit d'une gravité aussi extrême, voire supérieure, ne saurait constituer un motif de report.
- ii) C'est la nature tripartite de l'OIT – la Conférence impliquant la participation de milliers de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs – qui rend l'organisation de cette réunion sous forme virtuelle impossible. Ce contexte absolument unique ne doit pas être interprété comme reconnaissant au Conseil d'administration le pouvoir implicite général de renoncer à la tenue d'une session annuelle de la Conférence, nonobstant l'article 3 de la Constitution de l'OIT.

**M<sup>me</sup> B. Pandey  
(membre  
travailleuse  
adjointe, Népal)**

Dans une communication du 4 avril 2020, M<sup>me</sup> Pandey indique que sa réponse en faveur du report à 2021 de la 109<sup>e</sup> session de la CIT s'est perdue et demande que son intention de vote soit consignée au procès-verbal.

---